



## Savoir et connaître la réglementation applicable au Diagnostic Performance Énergétique Individuel

**Public concerné :**

- Toute personne en reconversion professionnelle qui souhaite s'orienter vers un métier en relation avec l'énergie du bâtiment.
- Tout public.

**Pré-requis :**

- Personne possédant des notions dans le domaine de la thermique du bâtiment.
- Maîtriser la langue française.

**Objectif de la formation :**

- Acquérir les savoirs et connaissances au Diagnostic de Performance Énergétique en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Programme de la formation :**

- Contexte et enjeux du DPE
- Connaître :
  - Les généralités sur le bâtiment,
  - La thermique du bâtiment,
  - Les systèmes de chauffage et ECS.
  - Les textes réglementaires.
- Savoir :
  - Élaborer le diagnostic DPE en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste.
  - Évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée et cette méthode.
  - Évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser.
  - Proposer des recommandations en tenant compte des contextes techniques, juridiques, économiques et environnementaux.
  - Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée, corrections.

**Pédagogie :**

**Matériel pédagogique :** Cours par vidéo-projection.

**Intervenant :** Guy LHOMME

**Suivi et Évaluation des connaissances :** Test d'évaluation par un Q.C.M, attestations de formation et de présence.